



THEATRE DU CLOITRE - SCENE CONVENTIONNEE DE BELLAC

APPEL A CANDIDATURE RESIDENCE D'ECRIURE POUR UN(E) AUTEUR(E)

Le Théâtre du Cloître - scène conventionnée de Bellac affirme, dans son nouveau projet, le soutien à l'accompagnement des artistes et de la création ainsi que la place centrale de la population dans ses projets culturels. Il s'agit à la fois de sensibiliser et de familiariser le public avec les différentes propositions artistiques qui participent aux évolutions des formes et écritures d'aujourd'hui, et d'inventer des rapports complices, variés avec ces publics, d'enrichir un dialogue sans cesse renouvelé. Le Théâtre du Cloître souhaite, pour la saison 2016-2017, accueillir un(e) auteur(e) dit « jeunesse », et dont le projet d'écriture pourrait répondre au projet artistique du théâtre.

L'auteur, l'œuvre et les publics :

- Genre : littérature « jeunesse »
- Thématique : pas de thématique précise. Ce qui prévaut, c'est la rencontre entre nos deux univers et projets.
- Publics visés : jeune public / ado (primaire, collège et lycée) avec la possibilité de rencontres familiales ou adultes.

Cahier des charges :

- Participation aux actions et animations menées par le Théâtre du Cloître : rencontres, ateliers, lectures, interventions scolaires, brigades poétiques ou artistiques, autres actions à inventer... Toutefois, afin de respecter son temps de création, ces interventions et animations seront regroupées sur des temps définis en concertation avec l'auteur, soit au maximum 30 % du temps de résidence de l'auteur.

Conditions de participation :

- Cette résidence dépend de l'éligibilité de l'auteur auprès du CNL (Centre National du Livre). Pouvant être en partie financée grâce au soutien du CNL, l'auteur doit impérativement vérifier dès le dépôt de sa candidature son éligibilité auprès du bureau des auteurs. Si l'auteur est retenu par le Théâtre du Cloître, il devra adresser au CNL une demande de crédit de résidence et fournir un projet d'écriture ainsi qu'un projet d'animation littéraire élaboré conjointement avec le Théâtre du Cloître. La résidence dépend de l'obtention de l'aide du CNL.

Pratique :

- Durée du séjour : de deux à trois mois, ou plus en fonction du projet (six mois maximum)
- Dates : entre janvier et juillet 2017 (avec possibilité d'une semaine fin 2016 pour une imprégnation du territoire)
- Allocation : 2000 euros par mois de résidence obtenu (bourse de résidence du CNL)

Dossier :

- Lettre de candidature
- Présentation du projet d'édition ou de création
- C.V. et bibliographie
- Si possible un ou deux ouvrages pour découvrir l'univers
- Quelques propositions personnalisées d'accompagnements à mener en direction des publics

Dossier à nous faire parvenir avant le : vendredi 15 janvier 2016

Contact : Christine Moyns / responsable des relations avec les publics / 05 55 60 88 98
06 89 89 13 57 / christine@theatre-du-cloitre.fr
Théâtre du cloître – scène conventionnée de Bellac - Rue Gérard Philipe – 87300 Bellac

